ADDUFU

Association de Défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère

La Forêt Usagère expliquée aux enfants :

Le vocabulaire de la forêt

Voici différents mots qui sont ou seront utilisés, à propos de la forêt.

Vocabulaire sur la forêt.

Route forestière, Chemin forestier, Lisière, orée, Sentier, Laie, Layon, Arnouille, Coupe feu, Pare-feu, trouée, airial,
Pin maritime, pin bouteille, pin borne, Fût, branche, Taillis, chablis, futaie
Sylviculture, sylvicole, coupe sombre, coupe claire, coupe rase
Droits d'usage, droit d'affouage, droit de glandage, droit de pacage, droit d'humus, Droit au bois d'œuvre
Panne, chevron, planche, volige, latte, liteau, couvre-joint, madrier, poutre, poteau, lambourde
Bucheron, tronçonneuse, hache, coin, merlin, cognée, scie à ruban, griffe, stère,
Animaux xylophages, capricorne, scolytes
Structure du bois, cœur, aubier, écorce, nœuds, sève, résine, essence térébenthine, colophane,

Glossaire

non exhaustif

Abattage : Opération consistant à couper un arbre sur pied.
Airial : Terrain non planté d'arbre autour d'une cabane.
Arboricole : Qui a rapport à la culture des arbres.
Arboriculture : Désigne l'activité humaine qui consiste à cultiver des arbres.
Arbre : Un arbre est une plante ligneuse de plus de sept mètres de haut.
Arbrisseau : Plante ligneuse se ramifiant dès la base et ne dépassant pas 6 à 7 mètres de hauteur.
Arbuste : Plante ligneuse dont la tige n'est pas ramifiée dès la base d'une taille inférieure à 8 mètres.
Aubier : Partie jeune de l'arbre, bois non encore formé, situé entre le bois dur (duramen) et l'écorce. Ce sont les dernières cellules nées de l'année ; ce n'est encore qu'un bois imparfait qui va durcir et se transformer en bois parfait. L'aubier est sujet à l'attaque des insectes parce qu'il renferme certaines matières telles que l'amidon.
Bille : Tronçon découpé dans une grume.
Biodiversité (diversité biologique) : Variété de la vie à trois niveaux : la variété des écosystèmes (diversité des écosystèmes), variété des espèces (diversité des espèces) et variété au sein des espèces (diversité génétique).
Biomasse : Poids sec de toute la matière organique, vivante ou morte, au-dessus ou au-dessous de la surface terrestre.
Bois : Tissu végétal (le xylème) qui joue un double rôle chez les plantes vasculaires : conducteur de la sève brute et tissu de soutien qui donne leur résistance aux tiges.
Bois de chauffage : Arbres utilisés pour la production de bûches de chauffage.
Canopée : Étage supérieur de la forêt, en contact direct avec l'atmosphère libre.
Chablis : Arbre ou un groupe d'arbres qui ont été renversés, déracinés ou rompus par le vent, la foudre, ou encore brisé sous le poids de la neige, du givre ou des ans.
Chandelle : Désigne la partie restée debout d'un arbre cassé.
Cognée : Outil de la famille des haches.
Corde : Unité de mesure du volume du bois empilé.
Coupe rase : Système de récolte consistant à abattre l'ensemble des arbres commercialisables dans un secteur donné et à ne laisser aucun couvert forestier important. Ce système n'est généralement utilisé que dans les plantations.
Couvert : Partie de la forêt formée par les houppiers des arbres dominants. On parle aussi de frondaison.

Cubage : Opération consistant à évaluer le volume du bois (sur pied ou plus généralement au sol après une coupe).
Débardage : Opération consistant à transporter des billes du lieu d'abattage au premier dépôt transitoire.
Déforestation : Diminution des surfaces couvertes de forêt.
Défrichement : Opération ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière.
Duramen : Partie interne du tronc, correspondant aux zones d'accroissement les plus anciennement formées, qui ne comportent plus de cellules vivantes. Partie plus dure que l'aubier. Appelé aussi bois de cœur ou bois parfait.
Ébranchage : Opération consistant à couper les branches d'un arbre abattu.
Éclaircie : Opération (le plus souvent coupe) pratiquée dans un peuplement forestier non arrivé à maturité, destinée à accélérer l'accroissement du diamètre des arbres restants.
Éhoupage : Action de couper l'ensemble du houppier, c'est-à-dire de la cime de l'arbre.
Écorce : Revêtement extérieur du tronc, des branches et des racines des plantes ligneuses.
Élagage : Élimination de branches vivantes ou mortes d'arbres sur pied dans le but de réduire la grosseur des nœuds dans le bois.
Feuillu : Arbres produisant des feuilles par opposition aux conifères ou résineux.
Fût : Partie du tronc de l'arbre se trouvant sous le houppier.
Futaie : Peuplement composé d'arbres provenant uniquement d'un ensemencement sur place, et qui sont destinées à être coupés, une fois leur plein développement atteint.
Garde forestier : Fonctionnaire chargé de patrouiller dans la forêt et autres endroits dans la nature, dans le but de protéger la faune et la flore.
Gemmage : Opération qui consiste à récupérer la résine
Grume : Tronc d'un arbre abattu et ébranché.
Insecte xylophage : Insecte dont le régime alimentaire est composé de bois.
Lande : Étendue non cultivée de terrain sablonneux, comportant une végétation basse.
Lichen : Algue et champignon poussant en association symbiotique sur des surfaces solides comme des rochers ou l'écorce d'arbre.
Nœud : Point d'intersection d'une feuille sur le rameau, ou d'un rameau sur une branche ou d'une branche sur le tronc, dont on retrouve la marque dans le bois du tronc, correspondant à l'empreinte laissée par la chute de la feuille, du rameau ou de la branche.
Parcelle : Pièce de terrain d'étendue variable et appartenant à la même personne.
Racine : Organe souterrain d'une plante servant à la fixer au sol et à y puiser l'eau et les éléments nutritifs nécessaires à son développement.
Ravageur : Organisme capable de causer des dommages. Les ravageurs forestiers incluent des insectes, des maladies des arbres et des champignons nuisibles.
Reboisement : Opération qui consiste à restaurer ou créer des zones boisées ou des forêts, typiquement après coupe rase ou tempête.
Régénération : Croissance des jeunes arbres, soit naturelle, soit stimulée artificiellement. La régénération naturelle se fait lorsque les arbres dispersent des graines ou par rejets de taillis. Tandis que l'intervention humaine, par la plantation d'arbres, permet la régénération artificielle.
Résineux : Arbres du groupe botanique des gymnospermes, qui produisent des cônes et dont les feuilles sont des aiguilles ou ressemblent à des écailles. Se dit aussi du bois de ces arbres.
Sous-étage : Étage inférieur de la végétation dans une forêt. Généralement formé par la végétation au sol (mousses, herbacées, lichens), des herbes et des arbustes.
Stère : Unité de mesure de volume utilisée pour les bois.
Sylviculture : Traitement scientifique, technique et commercial de la forêt, depuis la régénération jusqu'à son exploitation.
Tronc : Partie principale de la tige d'un arbre, généralement dénudée, située entre les racines et le houppier.
Vieille forêt : Peuplement dominé par des arbres mûrs ou surannés relativement à l'abri des activités humaines. Le peuplement peut contenir plusieurs espèces végétales dont l'âge varie.

JPC